

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SCIONZIER

Enquête publique relative à la modification n°4 de droit commun du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° **ARRÊTÉ N° AURBA2018_131**

Le maire de SCIONZIER a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 4 de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- modification du règlement de la zone UB du PLU communal afin de respecter le PADD et le PLH, de ralentir la construction dans la zone UB et de préserver l'environnement et le cadre de vie et de mettre à jour la liste des emplacements réservés par l'ajout de deux emplacements réservés dont les opérations programmées doivent être matérialisées.

A cet effet, Madame Nelly VILDE, magistrat en retraite, demeurant 943, Route de MIJOUET – 74250 – FILLINGES a été désignée par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 04 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des services techniques à la Maison de l'Industriabilité, soit de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00.

Mme. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie :

- Jeudi 04 octobre 2018 de 09H 00 à 12 H 00
- Mercredi 17 octobre 2018 de 09 H 00 à 12 H 00
- Lundi 05 novembre 2018 de 14 H 00 à 16 H 00

Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant :

<https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plumodif4-scionzier>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

En complément, pendant la durée de l'enquête, un registre d'enquête dématérialisé sera accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plumodif4-scionzier>

Ainsi que par mail : enquetepublique-plumodif4-scionzier@registredemat

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête, pendant un an. Les documents seront également consultables dans ce délai sur le site :

<https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plumodif4-scionzier>

Le maire.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SCIONZIER' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'Haute-Savoie' at the very bottom. The seal also features a central emblem with a figure and a star.